Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260429-D_11_2026_59-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 24 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH (arrivée à 19h17)
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL (arrivée à 20h05)	Jean-François CHÉNEDÉ	

Étaient Absents Excusés : M. Matthieu FRANCO et Mme Olyana THÉ.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Matthieu FRANCO a donné pouvoir à Mme Clémence MORINIÈRE et Mme Olyana THÉ a donné procuration à Mme Charlotte STROEYMEYT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Désignation d'un délégué élu titulaire et d'un délégué élu suppléant du Conseil Municipal auprès du COS NORMAND - *Délibération N°11/2026/59*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

La commune de St Gondran adhère actuellement au Comité d'Oeuvres Sociales Normand pour les agents municipaux suivant décision municipale antérieure.

Conformément à leurs statuts et suite à l'installation des nouveaux conseils municipaux, le COS NORMAND invite les collectivités adhérentes à désigner un délégué ou une délégué(e) titulaire et un délégué ou une délégué(e) suppléant(e) auprès de leur Comité.

1/Cette désignation doit intervenir par un vote au scrutin secret, sauf décision contraire unanime de l'assemblée.
Par conséquent, Mme la Maire propose de voter la désignation des délégué(e)s à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE, de désigner les délégué(e)s à main levée.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260429-D_11_2026_59-DE

2/ Mme Véronique LEROY se porte candidate en tant que déléguée titulaire pour représenter la commune auprès du COS NORMAND.

Mme Stéphanie VILGICQUEL se porte candidate en tant que déléguée suppléante pour représenter la commune auprès du COS NORMAND.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE,

- Désigne **Mme Véronique LEROY** en tant que déléguée titulaire pour représenter la commune auprès du COS NORMAND.
- Désigne **Mme Stéphanie VILGICQUEL** en tant que déléguée suppléant pour représenter la commune auprès du COS NORMAND.

- Charge Mme la Maire pour transmettre cette désignation à Mme la Présidente du Cos Normand.

Mme la Maire précise qu'en l'absence de candidat en tant que délégué « Agent » suivant mail adressé à l'ensemble des agents en poste le 31 mars 2026, Mme Christine DELABROSSE se porte volontaire pour représenter la collectivité en tant que Délégué « titulaire » représentant les agents.

Publié le 04 mai 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

Le registre dûment signé,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE.